



Le 11 juillet 2022

### *A l'attention des médecins libéraux et IDE*

#### Informations sur la campagne de rappel – 4<sup>ème</sup> dose

La campagne de rappel pour la 4<sup>ème</sup> dose connaît un sursaut depuis quelques jours et va tendre à s'amplifier encore avec l'entrée massive dans la campagne des personnes âgées de 60 à 79 ans éligibles à cette dose de rappel.

L'enjeu de cette vaccination est d'autant plus important que la situation épidémiologique régionale actuelle est défavorable : le taux d'incidence régional est élevé (1260/100 000 habitants le 6 juillet) et connaît une évolution importante (+ 77% sur les 7 derniers jours).

Nous constatons également, à la date du 6 juillet, que 80% des patients hospitalisés dans la région pour le COVID ont plus de 65 ans.

Les études récentes démontrent que l'efficacité du vaccin diminue avec le temps. Cette baisse de l'efficacité est constatée vis-à-vis de l'infection et des formes symptomatiques, mais également des formes graves ainsi que des risques d'hospitalisation et de décès.

La stimulation immunitaire induite par la réalisation de cette dose de rappel permet de protéger les plus fragiles des risques d'hospitalisation et de forme grave.

Aussi, nous avons besoin du concours de l'ensemble des professionnels de santé pour répondre à la demande de vaccination.

Pour cela, nous tenons à vous apporter quelques précisions concernant cette campagne de 2<sup>ème</sup> rappel :

#### ✓ **Population éligible**

- **Les personnes sévèrement immunodéprimées**<sup>1</sup> : ils sont éligibles 3 mois après le 1<sup>er</sup> rappel

---

<sup>1</sup> Les transplantés d'organes solides, transplantés récents de moelle osseuse, patients dialysés, patients atteints de maladies auto-immunes sous traitement immunosuppresseur agressif de type anti-CD20 ou anti-métabolites, patients atteints de certains types de lymphomes traités par anti-CD20 ou inhibiteurs de BTK, patients atteints de leucémie lymphoïde chronique, patients atteints de formes rares de déficits immunitaires primitifs, et myélomes sous traitement.

L'administration de ce rappel supplémentaire ne nécessite pas de dosage préalable des anticorps mais une sérologie quantitative anti-S devra être réalisée 15 jours après ce rappel supplémentaire, afin de permettre aux personnes non-répondeuses d'avoir accès aux anticorps monoclonaux

- Les résidents en EHPAD/USLD quel que soit leur âge et les personnes de plus de 80 ans : ils sont éligibles 3 mois après le 1<sup>er</sup> rappel  
S'ils ont eu une infection
  - Dans les 3 mois qui ont suivi leur 1<sup>er</sup> rappel => ils doivent réaliser le 2<sup>ème</sup> rappel, ce dernier devra avoir lieu au moins 3 mois après l'infection
  - Au-delà des 3 mois suivant leur 1<sup>er</sup> rappel<sup>2</sup> => ils sont considérés comme protégés et n'ont pas besoin de réaliser le 2<sup>ème</sup> rappel
  
- Les personnes de 60 à 79 ans : ils sont éligibles 6 mois après le 1<sup>er</sup> rappel  
S'ils ont eu une infection
  - Dans les 3 mois qui ont suivi leur 1<sup>er</sup> rappel => ils doivent réaliser le 2<sup>ème</sup> rappel, ce dernier devra avoir lieu au moins 6 mois après l'infection
  - Au-delà des 3 mois suivant leur 1<sup>er</sup> rappel<sup>2</sup> => ils sont considérés comme protégés et n'ont pas besoin de réaliser le 2<sup>ème</sup> rappel

## ✓ Vaccins

Depuis le 13/06, les commandes effectuées par les officines sur le portail de Santé Publique France en début de semaine sont livrées en moins de 48 heures.

Pour rappel, le vaccin Pfizer est livré prêt à l'emploi.

Pour information également, et compte tenu de la cinétique actuelle de l'épidémie, il convient d'orienter votre patientèle qui doit se faire dépister vers un test RT-PCR qui permettra d'assurer la surveillance génomique.

Si vous effectuez un TAG ou que vous orientez vers un TAG, nous vous rappelons que tous les TAG+ doivent être confirmés par RT-PCR.

La Cellule COVID de l'ARS des Pays de la Loire  
[ars44-crise@ars.sante.fr](mailto:ars44-crise@ars.sante.fr)

---

<sup>2</sup> Des discussions sont en cours au niveau national concernant cette équivalence qui pourrait être remise en cause compte tenu de la particularité du sous variant OMICRON BA.5 qui est plus contagieux. Dans l'attente d'une décision officielle des experts, l'équivalence reste la règle.